

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### **POULINA GROUP HOLDING, S.A**

**Siège Social:** GP1 KM 12, Ezzahra

Suite à la décision du Conseil d'Administration réuni le 08/04/2026, les actionnaires de la Société **POULINA GROUP HOLDING, S.A** sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle aura lieu le mercredi 03/06/2026 à 10H00 au siège social de la Société sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen des états financiers individuels de la société POULINA GROUP HOLDING au 31/12/2025.
- 2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société POULINA GROUP HOLDING au titre de l'exercice 2025.
- 3) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels, de la société POULINA GROUP HOLDING, au 31/12/2025.
- 4) Examen des états financiers consolidés du groupe POULINA au 31/12/2025.
- 5) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe POULINA ainsi que du reporting ESG, au titre de l'exercice 2025.
- 6) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés, du groupe POULINA, au 31/12/2025.
- 7) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.
- 8) Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2025.
- 9) Approbation du rapport de gestion, du Reporting ESG et des états financiers consolidés, du groupe POULINA, relatifs à l'exercice 2025.
- 10) Affectation du résultat de la société PGH au titre de l'exercice 2025 et distribution des dividendes.
- 11) Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2025.
- 12) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2025.
- 13) Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- 14) Franchissement de seuil.
- 15) Renouvellement de mandat d'Administrateurs.
- 16) Désignation de deux nouveaux Administrateurs indépendants et d'un nouvel Administrateur représentant des actionnaires minoritaires.
- 17) Information de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément aux articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.
- 18) Désignation de commissaires aux comptes.
- 19) Autorisation pour le rachat et la revente des actions propres à la société.
- 20) Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

## **PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

### **POULINA GROUP HOLDING, S.A**

**Siège Social:** GP1 KM 12, Ezzahra

La société Poulina Group Holding publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 03 Juin 2026.

#### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société POULINA GROUP HOLDING sa, s'est tenue régulièrement, le Mercredi 3 juin 2026 à 10h, au siège social de la société sis au GP1 KM 12- Ezzahra, et ce, sur convocation du Conseil d'Administration publiée dans le délai légal de 21 jours au Bulletin Officiel du R.N.E. et au J.O.R.T. n°..... du ..... 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

#### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025, et entendu la lecture du rapport de gestion de la société POULINA GROUP HOLDING et du rapport général des commissaires aux comptes, y afférents, sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve lesdits états financiers individuels de cet exercice ainsi que ledit rapport de gestion et toutes les opérations traduites dans ces rapports et états financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

#### **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers consolidés du groupe POULINA arrêtés au 31 décembre 2025, et entendu la lecture du rapport de gestion dudit groupe et du rapport des commissaires aux comptes y afférents, ainsi que du reporting ESG, sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; approuve lesdits états financiers consolidés de cet exercice ainsi que ledit rapport de gestion & reporting ESG, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

#### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes constatant que la société POULINA GROUP HOLDING a réalisé les opérations visées à l'article 200 et suivants, et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve lesdites opérations telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

## **CINQUIÈME RÉOLUTION**

Sur proposition faite par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2025, de la société POULINA GROUP HOLDING, qui s'élève à la somme de 166 202 619,577 DT, comme suit :

| <i>RUBRIQUES</i>                           | <i>MONTANTS EN DT</i>    |
|--|--------------------------|
| Résultat de l'exercice 2025                | 166 202 619,577          |
| Résultat reporté                           | 563,119                  |
| <b>Total des résultats distribuables</b>   | <b>166 203 182,696</b>   |
| Dividendes                                 | <b>(120 602 412,000)</b> |
| Dividendes soumis à la retenue à la source | (120 602 412,000)        |
| Autres Réserves                            | (45 600 000,000)         |
| <b>Report à nouveau</b>                    | <b>770,696</b>           |

Le dividende est fixé à 0,670 DT par action. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du .....  
Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

## **SIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration un montant global brut de deux cent soixante-dix mille (270 000) Dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2025. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration après déduction de la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

## **SEPTIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Comité Permanent d'Audit un montant global brut de soixante-dix mille (70 000) Dinars en rémunération de l'exercice 2025. Ce montant sera réparti à raison de vingt-cinq mille (25 000) Dinars pour le Président du Comité et quinze mille (15 000) Dinars pour chacun des autres membres du Comité. Lesdits montants sont soumis à la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

## **HUITIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

## **NEUVIÈME RÉOLUTION**

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires qu'elle n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

## **DIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs, ci-après, pour une durée de trois (3) années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2028 : M. Ahmed BOUZGUENDA, M. Khaled BOURICHA, M. Slim BEN AYED, M. Maher KALLEL, M. Malek BEN AYED et M. Hédi KETARI.

Par leurs signatures apposées sur le présent procès-verbal, M. Ahmed BOUZGUENDA, M. Khaled BOURICHA, M. Slim BEN AYED, M. Maher KALLEL, M. Malek BEN AYED et M. Hédi KETARI acceptent la mission d'Administrateur et déclarent qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de leur interdire d'exercer ladite mission. Ils remercient l'Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

## **ONZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver la nomination de M. Hichem ZBIDI et de Madame Houda MACHAT, en tant que nouveaux Administrateurs indépendants, pour une durée de trois (3) années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2028. La nomination M. Hichem ZBIDI et de Madame Houda MACHAT, en tant qu'Administrateurs indépendants, par la présente Assemblée, fait suite à l'avis d'appel à candidature publié, à cet effet, par la société en date du 02 mars 2026 sur le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier ainsi que sur le site web de la Bourse de Tunis.

Par leurs signatures apposées sur le présent procès-verbal, M. Hichem ZBIDI et Madame Houda MACHAT acceptent la mission d'Administrateurs indépendants et déclarent qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de leur interdire d'exercer ladite mission. Ils remercient l'Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

## **DOUZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de ....., en tant que nouvel Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, pour une durée de trois (3) années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2028. La nomination de ....., en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, par la présente Assemblée, fait suite à l'avis d'appel à candidature publié à cet effet par la société en date du 06 Mars 2026 sur le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse de Tunis ; ainsi qu'à l'élection de l'intéressé au niveau de l'Assemblée Générale Elective, tenue lors de sa deuxième réunion, le 14 Mai 2026.

Par sa signature apposée sur le présent procès-verbal, ..... accepte la mission d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires et déclare qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer ladite mission. Il remercie l'Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

## **TREIZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Opérationnel, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de surveillance, et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

## **QUATORZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les mandats des co-commissaires aux comptes, le cabinet SAECO Consulting représenté par M. Elyes BEN MBAREK et le cabinet EXPERT-PARTNERS représenté par M. Salah MZIOU, prennent fin à l'issue de la présente Assemblée ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, .....

.....sont nommés, en tant que co-commissaires aux comptes, pour les comptes individuels et les comptes consolidés, et ce, au titre des exercices 2026, 2027 et 2028.

Par leurs signatures apposées sur le présent procès-verbal, ....., acceptent la mission de co-commissaires aux comptes et déclarent qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de leur interdire d'exercer ladite mission. Ils remercient l'Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

## **QUINZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit son autorisation au Conseil d'Administration pour acheter et revendre des actions propres à la société constituant son capital, dans le cadre de la réglementation en vigueur, en vue de réguler les cours boursiers sur le marché.

Elle délègue au Conseil le pouvoir de fixer les prix maximums d'achat et les prix minimums de revente, le nombre maximum des actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Ladite autorisation prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

## **SEIZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au porteur le pouvoir d'accomplir toutes les formalités d'enregistrements et de publications requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....